



# Enquête sur le Télétravail

## Rapport de synthèse

### 1 Préambule

L'association PAT-UNIGE est régulièrement contactée par des collaboratrice-teurs du PAT (Personnel Administratif et Technique) désirant savoir s'il est possible d'effectuer du télétravail dans le cadre de leurs activités professionnelles à l'UNIGE.

Force est de constater qu'aujourd'hui le télétravail - manière moderne de travailler rendue possible par les technologies actuelles - n'a pas officiellement de place à l'UNIGE et il semble même avoir été interdit par le passé.

Pourtant, il semble déjà pratiqué dans différents services/divisions sans que cela ne soit officiellement inscrit dans la politique RH de l'UNIGE.

Sur la base de ces constats, l'association PAT-UNIGE a constitué un groupe de travail qui s'est donné comme 1<sup>ère</sup> mission de comprendre les besoins des collaboratrices-teurs du PAT en termes de télétravail. Une enquête a été soumise à l'ensemble du PAT (plus de 2'000 personnes<sup>1</sup>) **du 11 avril au 1er mai 2018** dont vous trouverez la synthèse ci-dessous.

Le rapport complet est mis à disposition du Rectorat de l'UNIGE, de la direction des RH et des membres de l'association PAT-UNIGE.

Le groupe de travail "PAT-UNIGE - Télétravail" et le Comité de l'association PAT-UNIGE ([associationpat@unige.ch](mailto:associationpat@unige.ch)) se tiennent à disposition pour tout complément d'information sur cette enquête.

### 2 Synthèse

Cette enquête auprès du PAT de l'UNIGE a eu un grand succès et a généré **830** réponses (taux de réponse d'environ 40%<sup>1</sup>) :

- Provenant de 64% de femmes et de 36% d'hommes ;
- 67% de ces personnes ont 40 ans et plus ;
- 71% de ces personnes ont un taux d'activité supérieur ou égal à 70% ;
- 62% de ces personnes ont un temps moyen de transport porte-à-porte de moins d'1h et 19% de moins de 2h.

Un grand nombre de commentaires généraux nous ont été transmis et seront utiles pour une analyse ultérieure.

647 personnes (78% des réponses) confirment se sentir concernées par le télétravail et 253 d'entre elles (30.5% des réponses) le pratiquent actuellement ou l'ont déjà pratiqué à l'UNIGE :

- 145 d'entre elles (57%) disent avoir télétravaillé avant 2015 ;
- 200 d'entre elles (80%) télétravaillent entre 10 et 20% de leur temps de travail hebdomadaire (entre une demi-journée et une journée par semaine) ;

---

<sup>1</sup> À titre indicatif, en 2017 le nombre de total de collaboratrices et de collaborateurs du PAT s'élevait à 2059 : 1254 femmes (61%) et 805 hommes (39%). Source : Bureau de l'Information Statistique de l'UNIGE le 12.10.2018.



- 210 de ces personnes télétravaillent depuis la Suisse (60%), 66 depuis la France (26%) et 28 (11%) disent télétravailler depuis n'importe où lors de déplacements professionnels ou de vacances ;
- Elles voient dans le télétravail la possibilité de réaliser des tâches à des horaires atypiques ou pendant une période d'absence, de bénéficier d'un environnement leur permettant une meilleure concentration, d'éviter la fatigue / le stress liés aux trajets, de mieux gérer leur rythme de travail, de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée, etc.
- Les activités effectuées à distance sont principalement la gestion d'e-mails (dans 93% des réponses), la gestion de documents bureautiques (86% des réponses), les appels téléphoniques (48% des réponses) et l'utilisation d'application/logiciels de l'UNIGE ;
- Les hiérarchies effectuent peu de contrôle (20%) du travail effectué à distance et s'attachent plutôt, sur une base confiance, à la réalisation des tâches et des objectifs ;
- Dans la majorité des cas (86%) un PC portable est utilisé (59% sous Windows et 48% de Mac ; Certain-e-s disposent des 2).

Ce matériel est personnel dans 56% des cas et la propriété de l'UNIGE dans 40% des cas ; pour les 4% restant ce sont des situations mixtes.

Une connexion Internet d'au moins 2 Mo/s est utilisée dans 93% des cas.

Dans 40% des cas, une imprimante est également utilisée ;

- Le « Top 5 » des aspects positifs du télétravail :
  - ♦ Meilleure organisation de son temps (dans 80% des cas) ;
  - ♦ Meilleure concentration (72%) ;
  - ♦ Diminution du stress (70%) ;
  - ♦ Éviter les trajets (66%) ;
  - ♦ Meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (53%).
- Le « Top 5 » des aspects négatifs du télétravail :
  - ♦ Tendance à travailler plus que demandé (dans 54% des cas) ;
  - ♦ Manque de séparation entre vie professionnelle et vie privée (42%) ;
  - ♦ Manque de contacts directs avec ses collègues et autres personnes qui peut mettre un frein à la bonne réalisation de ses tâches (37%) ;
  - ♦ Inaccessibilité à certaines ressources nécessaires à l'exécution du travail (35%) ;
  - ♦ Utilisation d'équipement personnel pour travailler et donc coûts liés à l'usure et la consommation d'électricité, de papier, internet, etc. (30%).

Pour les 372 personnes ayant répondu à cette enquête et qui ne pratiquent pas le télétravail, la grande majorité (93%) souhaiterait le pratiquer :

- Le « Top 5 » des raisons pour pratiquer le télétravail à l'UNIGE :
  - ♦ Éviter la fatigue et le stress liés aux trajets entre le domicile et le lieu de travail (dans 60% des cas) ;
  - ♦ Meilleure gestion du rythme de travail (55%) ;
  - ♦ Réaliser des tâches qui nécessitent une importante concentration (55%) ;
  - ♦ Meilleure gestion du temps afin de réaliser des activités annexes (49%) ;
  - ♦ Réaliser des tâches à des horaires atypiques (par ex. avant 8h, après 18h, le week-end, etc.) (46%).
- La majorité de ces personnes ne sait pas (73%) si leur hiérarchie est favorable ou non au télétravail mais quand les hiérarchies se positionnent, 53% sont favorables vs 47% défavorables ;
- 59% de ces personnes ne savent pas si leurs collègues sont favorables ou non au télétravail mais quand leurs collègues se positionnent, ils sont à la quasi-unanimité favorables (97%) ;



- 60% de ces personnes seraient prêtes à utiliser leur équipement informatique personnel mais 74% d'entre elles préféreraient que l'UNIGE leur mette à disposition tout l'équipement nécessaire ;
- 70% de ces personnes souhaiteraient télétravailler entre 10 et 20% de leur temps de travail (entre une demi-journée et une journée par semaine).

**En conclusion**, les collaboratrices-teurs du PAT de l'UNIGE se sentent très concernés par le télétravail : Ceux qui n'y ont pas encore accès le souhaitent à une écrasante majorité et ceux qui le pratiquent déjà souhaiteraient que le cadre réglementaire soit défini pour garantir l'équité de traitement entre les collaboratrices-teurs du PAT.